

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 04 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 27/02/2024

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé : MARTIN Valéry (pouvoir Virginie BISSON), FENILLE Audrey

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 19h45

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 15.02.2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MORIN Matthias, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

3. Compte de gestion de la commune

Compte de gestion

Le Maire soumet au vote le compte de gestion émis par les services de gestion comptable d'Aubusson, dressé par le Receveur Principal, qui doit correspondre au compte administratif de la commune.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Affectation des résultats : Budget Commune 2024

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement :	121.715,13 €
Report au C/002 Fonctionnement 2024 :	406.229,62 €
Report au C/001 Investissement 2024 :	- 73.304,04 €

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Taux fiscaux

Le conseil municipal délibère sur les taux avec le maintien de ceux appliqués en 2023, la prise en compte des taux de référence 2023 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- 34,03% pour la taxe foncière sur le bâti
- 47,55% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 11,10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Compte administratif de la commune

Compte administratif

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les opérations réelles et les opérations d'ordre budgétaires. Les charges de personnels sont en baisse de - 3 % mais + 22% pour les charges de gestion courante. En recette, les impôts et taxes rapportent 107.910 €, les dotations de l'état 290.000 € et les locations (salle + appartements) 18.521 €

Section de fonctionnement

- Dépenses : 336.401,78 €
- Recettes : 472.992,09 €
- Excédent de l'exercice : 136.190,01 €
- Excédent reporté 2022 C/002 : 391.354,44 €
- Excédent final : 527.944,75 €

Section d'investissement

- Dépenses : 113 793,18 € (Réelles* 113.793,18 €) amor 191400,21 €2023
- Recettes : 129.985,47 € (Réelles* 129.985,47 €)
- Excédent de l'exercice : 16.192,29 €
- Déficit reporté 2022 C/001 : - 89.496,33 €
- Déficit final : - 73.304,04 €

Reste à réaliser

- Reste à réaliser dépenses : 68.991,71 €
- Restes à réaliser recettes : 20.580,62 €
- Reste à réaliser net : - 48.411,09 €
- Besoin de couverture de financement au titre du 1068 (budget 2024) : 121.715,13 €

** hors les opérations d'ordre budgétaires (amortissements) qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.*

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. M Ollier soumet l'approbation du compte au vote.

Vote : POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

Questions diverses

La maire présente l'action Rugby à l'école avec 10 séances prévues d'avril à juin.

Michel Ollier propose un roulement pour l'état des lieux lors de la location de la salle polyvalente.

Fin du conseil à 21h30

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Matthias MORIN, Secrétaire de séance